



Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions relative à la situation de sous-emplois des scriptes de la Fabrique (Point n°8)

Les élus du CSE siège ont été alertés sur la situation de sous-emploi que subissent de façon récurrente les scriptes CDI du Siège et celles ex PIDF, rattachées au planning la Fabrique

Alors que les équipes techniques de la vidéo-fixe sont régulièrement planifiées sur toutes les émissions fabriquées avec les régies et sur les plateaux du Siège, les scriptes sont systématiquement écartées pour laisser la place à des salariées CDD imposées par des productions extérieures au planning de la Fabrique.

« 20h30 le dimanche », « La grande librairie », « Le magazine de la santé », « Les maternelles », « C pas si loin », « C politique », « En société », « Bel ici et maintenant », autant d'émissions fabriquées dans la maison France télévisions sans nos scriptes !

C'est non seulement inacceptable mais la question se pose de savoir si cela n'est pas illégal.

Les élus gardent le souvenir douloureux du projet « info 2015 phase 3 » dont les effets dévastateurs ont particulièrement fragilisé ce collectif exclusivement féminin, en le privant d'une grande partie de ses activités sur les éditions nationales.

En 2017, durant l'information/consultation, l'équipe projet ainsi que la présidente du CE siège avaient pris l'engagement d'accompagner les scriptes en leur promettant de compenser l'activité perdue avec l'arrivée de nouvelles émissions.

Huit ans plus tard, force est de constater que les belles promesses n'ont pas été tenues.

En organisant le sous-emploi des scriptes, la direction de France Télévisions ne respecte pas l'obligation que lui impose la loi de fournir du travail à ses salariés.

Compte-tenu de la situation actuelle totalement contraire aux engagements pris devant cette instance, les élus estiment que France Télévisions exerce une forme de harcèlement dont les effets délétères exposent le collectif des scriptes à de nombreux risques psychosociaux.

Ils demandent que la direction de France Télévisions respecte ses promesses et mette rapidement en place les mesures qui permettront aux scriptes d'être planifiées, comme l'ensemble des équipes techniques, sur toutes les productions fabriquées au Siège.

Ils ne se contenteront pas de vagues promesses et exigent que des solutions concrètes leur soient présentées lors du CSE Siège du mois de septembre, à charge pour eux de saisir l'inspection du travail voire le tribunal pour faire dire le droit.

Paris le, 10 juillet 2025

VOTANTS : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, FO, SNJ, CFDT, UNSA, CGC s'associent.